

# Informations sur le D.N.B (diplôme national du brevet)

## Composantes du Brevet

Le Brevet comporte deux composantes pour la section plurilingue et trois composantes pour la section internationale.

### COMPOSANTE 1 : LE SOCLE COMMUN.

Il s'agit de l'évaluation par compétences.

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

**Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées tout au long du cycle 4 par les enseignants, c'est-à-dire de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.**

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, chant choral) bénéficient en outre de 10 points si les objectifs d'apprentissage sont atteints ou de 20 points si ces objectifs sont dépassés.

## COMPOSANTE 2 : LES EPREUVES FINALES

L'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- Quatre épreuves écrites portant sur les programmes de :

-Français (100 points). Durée : 3 heures. A partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation (50 points, 1h10 minutes) puis dictée (10 points, 20 minutes) puis rédaction (40 points, 1h30)

-Mathématiques (100 points). Durée : 2 heures exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique

-Histoire et géographie et enseignement moral et civique (50 points). Durée : 2 heures. Analyse et compréhension de documents (20 points) + utilisation des repères historiques et géographiques (20 points) + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique (10 points)

-Sciences (physique-chimie, SVT, technologie - 2 disciplines sur 3 choisies par le Ministère, annoncées deux mois avant l'examen). (50 points). Durée : 1 heure (2 fois 30 minutes).

- Une épreuve orale :

L'épreuve orale porte sur un projet mené dans le cadre d'un EPI, un enseignement artistique ou l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le sujet ou le projet présenté.

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé.



-Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation (5 minutes) en anglais.

### **COMPOSANTE 3 : LES EPREUVES ORALES SPECIFIQUES EN SECTION INTERNATIONALE.**

Les élèves de section internationale passent deux épreuves orales spécifiques, évaluées chacune sur 50 points.

-Epreuve de langue anglaise : elle prend appui sur un dossier portant sur une ou deux thématiques, prioritairement littéraires. Celui-ci est composé par le candidat sous la conduite et avec l'aide de son professeur. Il comporte des documents laissés à l'initiative du candidat (principalement des textes littéraires - poèmes ou extraits de poème, extraits de roman, de nouvelle, de pièce de théâtre, mais aussi des textes documentaires, des reproductions d'œuvres d'art, des affiches, des supports publicitaires, des textes de chanson, des contenus multimédias, etc.). Ces documents peuvent prendre une forme numérique. En outre, le dossier contient au moins une production écrite qui s'inscrit dans le ou les thèmes retenus. Celle-ci a été conçue, élaborée et rédigée par le candidat en anglais dans le cadre de l'enseignement linguistique.

Le temps affecté à cette épreuve est de vingt minutes.

Pendant les dix premières minutes de l'épreuve, le candidat présente son dossier : il justifie sa sélection de textes et documents, explique sa démarche, expose son appréciation et son jugement personnels sur tel ou tel aspect ou élément du dossier. Il explique les choix qui ont guidé sa production écrite et la place qu'il lui a donnée dans le dossier. Même si ce(s) texte(s) écrit(s) par le candidat peut(vent) faire l'objet d'un échange avec l'examineur, il(s) ne donne(nt) pas lieu à une évaluation spécifique dans le cadre de l'épreuve.

Dans l'entretien d'une durée de dix minutes qui suit cette présentation, l'interrogateur invite le candidat à développer ou préciser tel ou tel point de son exposé. Il peut lui demander de concentrer plus particulièrement ses commentaires sur un des documents qu'il a fait figurer dans son dossier ou sur sa production écrite. Il peut aussi inciter le candidat à élargir ses propos à d'autres thèmes étudiés pendant l'année scolaire.

-Epreuve orale portant sur l'Histoire-Géographie : Conduite en anglais, cette épreuve prend pour support les travaux, les activités, les études de documents qui ont été en cours d'HistoireGéographie en anglais.

Le candidat est invité à présenter un commentaire répondant à un sujet proposé par l'examineur en relation avec les thématiques étudiées pendant l'année scolaire.

Le temps affecté à cette épreuve est de 15 minutes, précédées de 15 minutes de préparation. L'épreuve se déroule ainsi : une présentation de dix minutes suivie par un entretien de cinq minutes avec l'examineur.

## **Calcul des points pour l'obtention du diplôme**

Le calcul des points pour l'obtention du diplôme au Brevet est basé sur deux composantes.

Calcul basé sur :

- 400 points pour l'évaluation du socle commun en cycle 4. Aux points obtenus à cette composante peuvent se rajouter jusqu'à 20 points pour une option facultative.
- 400 points pour les épreuves finales.

Le candidat doit obtenir 400 points sur un total de 800 points (même si l'élève suit une option facultative, le seuil reste à 400 points.)

Pour les élèves de section internationale, cette règle s'applique également : les points (/100) obtenus au titre des épreuves spécifiques ne sont pas pris en compte. Ils le sont en revanche pour l'obtention de la mention (voir ci-après).

## **Calcul des points pour l'obtention d'une mention**

**Section Plurilingue** : Le calcul se fait sur la base de 800 points :

- Mention Assez bien : Le candidat doit obtenir 480 points (12/20)
- Mention Bien : Le candidat doit obtenir 560 points (14/20)
- Mention Très Bien : Le candidat doit obtenir 640 points (16/20)

**Section Internationale** : Aux 800 points précédemment évoqués se rajoutent les 100 points spécifiques aux épreuves orales d'Histoire-Géographie et d'Anglais. Le calcul de la mention se fait donc sur 900 points.

- Mention Assez Bien : Le candidat doit obtenir 540 points (12/20)
- Mention Bien : Le candidat doit obtenir 630 points (14/20)
- Mention Très Bien : Le candidat doit obtenir 720 points (16/20)
- La mention « Section Internationale » est acquise si le candidat obtient 25/50 à chacune des deux épreuves orales spécifiques.

Plus d'informations : <https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>